

FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT d'AUDIT

Exercice clos au 31 décembre 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 44 097 807 DT, un actif net de 43 933 596 DT et un résultat bénéficiaire de 2 141 224 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Walid MASMOUDI

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		12 453 896	10 302 815
Obligations et valeurs assimilées		13 162 537	15 494 323
Titres OPCVM		1 582 263	1 503 609
	3.1	27 198 696	27 300 747
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	8 923 050	13 797 123
Disponibilités	3.3	7 976 061	5 676 665
		16 899 111	19 473 788
TOTAL ACTIF		44 097 807	46 774 535
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	147 057	171 302
Autres créditeurs divers	3.5	17 154	17 572
TOTAL PASSIF		164 211	188 874
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	42 260 733	44 430 488
Sommes capitalisables	3.7	1 672 863	2 155 173
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		1 672 863	2 155 173
ACTIF NET		43 933 596	46 585 661
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		44 097 807	46 774 535

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Not e	31/12/2021	31/12/2020
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 340 601	1 025 233
Dividendes	4.1	389 176	154 765
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	951 425	870 468
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	1 117 241	1 507 881
Total des revenus des placements		2 457 842	2 533 114
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<592 142>	<542 722>
-			
Revenu net des placements		1 865 700	1 990 392
Autres charges	4.5	<62 932>	<54 854>
Résultat d'exploitation		1 802 768	1 935 538
Régularisation du résultat d'exploitation		<129 905>	219 635
Sommes capitalisables de l'exercice		1 672 863	2 155 173
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		129 905	<219 635>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		77 747	507 003
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		278 675	<265 755>
Frais de négociation de titres		<17 966>	<13 215>
Résultat net de l'exercice		2 141 224	2 163 571

ETAT DE VARIATION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 141 224</u>	<u>2 163 571</u>
Résultat d'exploitation	1 802 768	1 935 538
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	77 747	507 003
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	278 675	<265 755>
Frais de négociation de titres	<17 966>	<13 215>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><4 793 289></u>	<u>7 687 239</u>
Souscriptions	4 148 953	15 980 193
Capital	3 540 809	14 364 989
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	552 544	1 316 899
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	55 600	298 305
Rachats	<8 942 242>	<8 292 954>
Capital	<7 985 316>	<7 297 023>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<768 117>	<936 106>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<191 188>	<67 863>
Droit de sortie	2 379	8 038
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><2 652 065></u>	<u>9 850 810</u>
<u>Actif net</u>		
- En début de l'exercice	46 585 661	36 734 851
- En fin de l'exercice	43 933 596	46 585 661
<u>Nombre de parts</u>		
- En début de l'exercice	371 738	309 068
- En fin de l'exercice	334 552	371 738
<u>Valeur liquidative</u>	<u>131,321</u>	<u>125,319</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>4,79%</u>	<u>5,44%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2021

1 – Présentation du fonds

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2021.

2.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les

mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.7 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ASSURANCES MAGHREBIA	8 000	444 000	511 064	1,16%
BH BANK	21 500	255 320	201 907	0,46%
BIAT	40 100	2 271 400	2 374 881	5,39%
CARTHAGE CEMENT	110 000	192 644	145 310	0,33%
CELLCOM	35 000	188 425	166 600	0,38%
CEREALIS	120 514	679 349	1 084 747	2,46%
EURO-CYCLES	4 500	89 604	144 279	0,33%
LAND`OR	85 000	671 496	748 000	1,70%
MPBS	244 146	1 085 098	1 265 165	2,87%
MPBS DA 2020 -1/17	13	3	3	0,00%
ONE TECH HOLDING	124 500	996 008	1 079 540	2,45%
SAH LILAS	67 372	717 836	749 716	1,70%
SAM	27 739	89 597	75 062	0,17%
SFBT	20 663	337 782	376 253	0,85%
SMART TUNISIE	32 372	840 487	861 213	1,95%
SOTETEL	6 000	29 030	16 560	0,04%
SOTUVER	6 341	51 997	46 239	0,10%
STAR	16 317	1 928 260	1 990 511	4,51%
SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
TUNINVEST-SICAR	45 978	523 682	546 219	1,24%
UNIMED	9 600	90 629	70 627	0,16%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		<i>12 604 582</i>	<i>12 453 896</i>	<i>28,24%</i>

B- Obligations et valeurs assimilées

1-Bon de trésor assimilable

BTA 11 AOUT 2022 5.60%	893	847 449	903 576	2,05%
BTA 13 MAI 2027 7.2%	2 000	1 809 000	1 910 356	4,33%
BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 200	1 903 000	2 121 246	4,81%
<i>Total bon de trésor assimilable</i>		<i>4 559 449</i>	<i>4 935 178</i>	<i>11,19%</i>

2-Obligations de sociétés

ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	3 500	140 000	144 749	0,33%
ABC 2020-1 CA TF	5 000	400 000	418 613	0,95%
AMEN BANK SUB 2012 B	8 650	86 500	88 017	0,20%
ATL 2019-1 CA TF	3 000	180 000	181 190	0,41%
ATL 2020-1 CA TF	15 000	1 200 000	1 220 860	2,77%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CB TV	20 000	1 200 000	1 248 571	2,83%
BH SUBORDONNE 2018-1 CA TV	3 000	120 000	125 560	0,28%
BH SUBORDONNE 2019-1 CA TV	3 000	180 000	189 261	0,43%
CIL 2018/1 CA TF	15 000	900 000	972 974	2,21%
TL 2018-1 CA-TV TMM2.3%	5 000	200 000	208 965	0,47%
TL SUB 2018 – CA TF 10.60	700	41 748	45 234	0,10%
TL SUBORDONNE 2016 CB TF	21 610	1 225 288	1 313 460	2,98%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	300 000	314 017	0,71%
TLF 2020-1 CA TF	10 000	800 000	844 341	1,91%
TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	5 000	500 000	537 855	1,22%
UIB 2011/1 TR B	5 500	275 000	279 860	0,63%
WIFAK BANK 2019-1 CB TF	1 500	90 000	93 832	0,21%
Total obligations des sociétés		7 838 536	8 227 359	18,66%
Total obligations et valeurs assimilées		12 397 985	13 162 537	29,85%

C- Titres OPCVM

TUNISIE SICAV	5 030	1 000 135	1 050 204	2,38%
SICAV-PLUS	527	33 722	34 729	0,08%
SICAV AXIS TRESORERIE	4 526	500 014	497 330	1,13%
Total OPCVM		1 533 871	1 582 263	3,59%
Total		26 536 438	27 198 696	61,68%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	11 310 110
Titres OPCVM	597 725
	<u>11 907 835</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions et droits	9 139 611	-	9 390 186	250 575
Obligations des sociétés	2 316 344	760 223	3 100 422	23 855
Titres OPCVM	564 145	-	568 390	4 245
TOTAL	12 020 100	760 223	13 058 998	278 675

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
TSB au 05/01/2022-50J-7,24%	500 000	496 018	499 681	1,13%
Total TSB	500 000	496 018	499 681	1,13%
BIAT au 09/01/2022-30J-7,25%	500 000	497 598	499 359	1,13%
BIAT au 12/01/2022-20J-7,25%	500 000	498 395	499 117	1,13%
BIAT au 06/01/2022-10J-7,25%	1 000 000	998 392	999 197	2,27%
Total BIAT	2 000 000	1 994 385	1 997 673	4,53%
AMEN BANK au 10/01/2022-10J-7,25%	2 500 000	2 495 980	2 496 383	5,66%
Total AMEN BANK	2 500 000	2 495 980	2 496 383	5,66%
Total certificats de dépôts	5 000 000	4 986 383	4 993 737	11,32%
<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>				
Prise en pension BTA 11 août 2022, 5,6%, BIAT au 01/03/2022-62J-7,25%	1 000 626	1 000 626	1 001 231	2,27%
Prise en pension BTA 13 avril 2023, 6%, BIAT au 10/01/2022-56J-7,24%	2 000 860	2 000 860	2 019 772	4,58%
Prise en pension BTA 13 avril 2023, 6%, BIAT au 17/01/2022-60J-7,24%	900 343	900 343	908 310	2,06%
Total créances sur opérations de pensions livrées		3 901 829	3 929 313	8,91%
Total Placements monétaires		8 888 212	8 923 050	20,23%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Amen Banque Pasteur	2 284 347	2 079 756
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	86 791	281 321
Comptes à terme	6 240 000*	3 742 000
Achats souscriptions	<617 917>	<870 642>
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	<17 358>	<56 264>
BIAT	160	31
ATB CUN	38	11
Liquidation émission/rachats	-	500 452
	<u><u>7 976 061</u></u>	<u><u>5 676 665</u></u>

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>
BH BANK au 24/01/2022-368J-7,12%	46 000
BH BANK au 24/01/2022-365J-7,12%	63 000
BIAT au 03/01/2022-J112-7,26%	1 029 000
BIAT au 11/01/2022-79J-7,25%	750 000
BIAT au 28/03/2022-155J-7,25%	4 000
BIAT au 07/02/2022-97J-7,24%	517 000
BIAT au 14/02/2022-99J-7,24%	1 031 000
BIAT au 24/02/2022-93J-7,24%	2 500 000
BIAT au 28/03/2022-96J-7,25%	29 000
BIAT au 04/04/2022-99J-7,25%	271 000
Total comptes à terme	6 240 000

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunérations du gestionnaire à payer	142 558	140 771
Rémunérations du dépositaire à payer	4 499	4 487
Commissions de performance du gestionnaire à payer	-	26 044
	<u><u>147 057</u></u>	<u><u>171 302</u></u>

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	13 400	13 697
Redevances CMF	3 754	3 875
	<u>17 154</u>	<u>17 572</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2021	44 430 488
Nombre de part	371 738
Nombre de porteurs de parts	338
Souscriptions réalisées	
Montant	3 540 809
Nombre de part	29 625
Nombre de porteurs de parts entrant	20
Rachats effectués	
Montant	<7 985 316>
Nombre de part	66 811
Nombre de porteurs de parts sortant	42
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	<17 966>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	77 747
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	278 675
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<215 573>
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	2 155 173
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	<5 683>
Droit de sortie	2 379
Capital au 31 décembre 2021	42 260 733
Nombre de parts	334 552
Nombre de porteurs de parts	316
Taux de rendement	4,79%

3.7 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Résultat d'exploitation	1 802 768	1 935 538
Régularisation du résultat d'exploitation	<129 905>	219 635
	<u>1 672 863</u>	<u>2 155 173</u>

4 – Notes sur l'état de résultat

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Dividende TUNINVEST-SICAR	68 493	-
Dividende STAR	43 239	22 588
Dividende BIAT	40 920	-
Dividende DELICE HOLDING	39 775	33 739
Dividende SICAV AXIS TRESORERIE	24 490	-
Dividende SAH LILAS	22 880	23 163
Dividende SICAV ENTREPRISE	19 818	19 673
Dividende CEREALIS	19 637	15 327
Dividende LAND'OR	18 687	-
Dividende BH BANK	18 000	-
Dividende ASSURANCES MAGHREBIA	14 960	-
Dividende SFBT	14 774	13 813
Dividende MPBS	13 525	-
Dividende UNIMED	9 380	-
Dividende EURO-CYCLE	6 818	7 630
Dividende SAM	6 380	3 467
Dividende TELNET HOLDING	5 008	4 005
Dividende SPDIT SICAF	900	-
Dividende SOTUVER	892	-
Dividende SOTETEL	600	-
Dividende SOTIPAPIER	-	4 650
Dividende SOTUVER	-	2 550
Dividende ONE TECH HOLDING	-	2 510
Dividende P G H	-	1 650
	<u>389 176</u>	<u>154 765</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Revenus des obligations	681 818	692 914
Revenus des BTA	269 607	177 554
	<u>951 425</u>	<u>870 468</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts sur certificat de dépôt	374 884	716 131
Intérêts sur pension livrée	362 533	-
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	331 362	581 675
Intérêts sur billet de trésorerie	48 462	209 700
Autres revenus	-	375
	<u>1 117 241</u>	<u>1 507 881</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunérations du gestionnaire	574 292	498 827
Rémunérations du dépositaire	17 850	17 851
Commissions de surperformance	-	26 044
	<u>592 142</u>	<u>542 722</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevances CMF	45 993	40 395
Honoraires du commissaire aux comptes	13 400	13 697
Autres frais	3 539	762
	<u>62 932</u>	<u>54 854</u>

5 – Autres informations

5-1 Données par part et ratios de gestion de placement :

Données par part	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	7,347	6,814	7,629	4,981	3,710
Charges de gestion des placements	<1,770>	<1,460>	<1,746>	<2,150>	<1,306>
Revenus nets des placements	5,577	5,354	5,882	2,831	2,404
Autres charges	<0,188>	<0,148>	<0,151>	<0,174>	<0,194>
Résultat d'exploitation (1)	5,389	5,207	5,731	2,657	2,210
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,389>	0,591	0,345	0,120	0,029
Sommes capitalisables de l'exercice	5,000	5,798	6,076	2,777	2,239
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	0,232	1,364	1,041	0,939	4,806
Frais de négociation de titre	<0,054>	<0,036>	<0,052>	<0,082>	<0,029>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,833	<0,715>	0,692	6,122	<4,315>
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,011	0,613	1,682	6,979	0,462
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,400	5,820	7,413	9,636	2,672
Droit de sortie	0,007	0,022	0,025	0,052	-
Résultat non capitalisable de l'exercice	1,018	0,635	1,707	7,031	0,462
Régularisation de plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	<0,016>	0,029	0,462	1,306	<0,045>
Sommes non capitalisables de l'exercice	1,002	0,664	2,169	8,337	0,417
Valeur liquidative	131,321	125,319	118,857	110,612	99,499
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,29%	1,34%	1,63%	2,14%	1,34%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,14%	0,14%	0,17%	0,20%
Résultat capitalisable / actif net moyen	3,92%	4,79%	5,34%	2,64%	2,26%
Actif net moyen	45 978 969	40 425 288	33 145 507	11 410 431	6 319 587

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions et valeurs assimilées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable de FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant ;

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.